

**DELIBERATION**

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

**SEANCE du 9 juin 2023 :****Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude,****Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER), GIBERT Marie-Anne (pouvoir donné à S. DUCHEZ), GARIN Maximilien (pouvoir donné à MC. MASSACRIER)****Absente : COMBE Emilie****Secrétaire de séance : A. BOURSIER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Renforcement réseau électrique - poste SAY

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Dissimulation complémentaire poste SAY - Rte St bonnet RD110	17 130 €	44.0 %	7 537 €
Renforcement souterrain réseau électrique	167 820 €	0.0 %	0 €
Dissimulation réseau de communications - poste SAY	15 560 €	0.0 %	0 €
Dissimulation des réseaux de télécommunication Rte de St Bonnet RD110	22 370 €	75.0 %	16 777 €
Traitement des poteaux - poste SAY	984 €	0.0 %	0 €
TST HTA poste - SAY -	0 €	0.0 %	0 €
TOTAL	223 864.00 €		24 314.70 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Renforcement réseau électrique - poste SAY" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-057-DE

Accusé certifié exécutoire

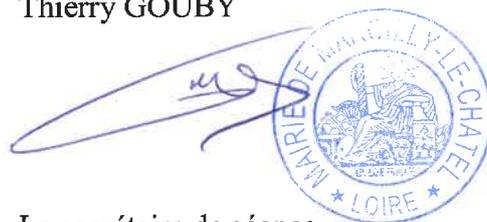
Réception par le préfet: 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,  
le 9 juin 2023  
Le Maire  
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance  
Adeline BOURSIER

A blue ink signature of Adeline BOURSIER, written in a cursive style.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230609-2023-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023